Zeitschrift: Théologie et philosophie : compte-rendu des principales publications scientifiques à l'étranger

Band: 4 (1871)

Artikel: Jean Calvin : son état et son église à Genève

Autor: Roget, Amédée / Kampschulte, F.-W.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-379113

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JEAN CALVIN

SON ÉTAT ET SON ÉGLISE A GENÈVE

PAR

F.-W. KAMPSCHULTE[1]

Professeur d'histoire à l'université de Bonn.

L'ouvrage dont nous rendons compte nous paraît être entre tous les écrits qui ont paru sur la matière, celui qui répond le mieux aux exigences actuelles de la science. Bien que l'art ne fasse point défaut à l'auteur, il s'attache avant tout à être vrai et complet, à embrasser les faits dans leur ensemble, en s'adressant à toutes les sources de renseignement et sans parti pris.

Ainsi que le témoigne le titre qu'il a adopté, le professeur de Bonn se propose essentiellement de dépeindre Calvin comme exerçant son influence dans Genève et sur Genève ; *Genève* et *Calvin* sont placés sur le même plan. C'est là un point de vue par lequel notre écrivain se distingue des précédents biographes de Calvin ; car ceux-ci ont en général traité Calvin comme un génie religieux bienfaisant ou malfaisant, ils l'ont étudié dans ses rapports avec la marche générale de la civilisation, mais ils n'ont pas examiné de très près son activité à Genève, qu'ils pouvaient considérer avec quelque raison comme un objet d'un intérêt secondaire. Les écrivains genevois, par contre, attribuant une importance peut-être exagérée aux événe-

[1] *Johann Calvin, seine Kirche und sein Staat in Genf*, von F. W. Kampschulte, prof. der Geschischte an der Universität Bonn. Erster Band. Leipzig, Verlag Duncker und Humblot. 1869. — 1 vol. in-8 de 500 pag.

ments genevois dans lesquels Calvin fut mêlé, se sont passionnés pour et contre et ont enveloppé la figure du réformateur d'un nimbe d'admiration ou de réprobation que les rayons de la vérité historique auront quelque peine à percer. Dans ces conjonctures, les investigations et les appréciations d'un savant étranger ne sauraient être que très bien venues.

Pour se conformer à l'intention clairement révélée par son titre, l'auteur a dû faire connaître le milieu social dans lequel s'est exercée le plus immédiatement l'action du représentant principal de la réforme dans les pays de langue française. Aussi les deux cent quinze premières pages du volume ne contiennent pas encore le nom de Calvin; elles sont employées à retracer le développement de la communauté destinée à devenir la rivale de Rome.

Le premier livre est consacré à Genève avant que l'unité de l'église chrétienne eût éprouvé aucune brèche.

Dans un premier chapitre, l'auteur nous expose les rapports des habitants de Genève avec le prince-évêque, il décrit et admire les institutions municipales de Genève, l'esprit de liberté qui les pénètre, il fait connaître le développement matériel et les mœurs de la cité.

Cela fait, l'auteur est amené à retracer dans un second chapitre les projets de la maison de Savoie en vue d'obtenir la souveraineté de Genève, et la fermeté avec laquelle les citoyens, d'accord avec leurs évêques, déjouèrent ces tentatives. Pendant tout le XVe siècle et les premières années du XVIe, l'intrigue, la séduction et la violence sont tour-à-tour mises en jeu par les princes savoyards pour englober la fière cité qui s'élève comme une île au milieu de leurs domaines. La vigilance des citoyens fut surtout mise à une rude épreuve, lorsqu'à partir de l'an 1450, le siége épiscopal de Genève fut occupé par des prélats appartenant à la maison de Savoie.

Le conflit engagé entre l'ambitieux dynaste du pied des Alpes et les citoyens de Genève parvint à l'état de crise aigüe sous le règne de Charles III. L'épiscopat de Jean de Savoie, créature du duc, voit tomber Berthelier, le premier martyr de la liberté genevoise (1519), mais voit aussi contracter la pre-

mière alliance avec Fribourg, alliance qui, bien que brisée au bout de quelque temps, n'en montre pas moins de loin aux Genevois l'amarre à laquelle ils doivent un jour solidement fixer leur nacelle. Sous le dernier évêque, Pierre de la Baume, le parti des Eidguenots relève la tête et conclut, du consentement de l'évêque, l'alliance de 1526 avec Berne et Fribourg, qui entraîne la ruine du parti ducal.

Tels sont les événements rapportés dans les derniers chapitres (III, IV et V) du premier livre.

Le dénouement de la lutte soutenue par Genève pour assurer son indépendance politique coïncide avec la révolution religieuse qui s'y opère, et cette révolution forme la matière du second livre de notre volume.

L'historien allemand constate la décadence qui affligeait le clergé sur les bords du Léman comme ailleurs, mais fait voir en même temps que la population genevoise n'était point animée, vis-à-vis du clergé, de la même hostilité que la bourgeoisie des villes d'Allemagne et qu'il n'y avait à l'origine aucun rapport entre les aspirations des Genevois à l'indépendance politique et les innovations dans le domaine de l'église. L'impulsion en faveur de la réforme vint des Bernois, et ce fut leur intervention qui, communiquant aux discours de Farel un poids décisif, arracha Genève à l'église catholique. Les événements accomplis de 1532 à 1535 sont racontés par M. Kampschulte dans quatre chapitres qui sont parmi les plus intéressants du livre. Puis il met complaisamment en scène les sœurs de Sainte-Claire, dont l'attitude digne et ferme lui paraît contraster avantageusement avec le manque de caractère dont fit preuve la généralité du clergé genevois. (Chap. V.)

La rupture des autorités de Genève avec l'église provoqua une coalition du duc et de l'évêque et une recrudescence menaçante des attaques auxquelles la cité était depuis longtemps en butte. Mais, en 1536, l'arrivée d'une armée bernoise, combinée avec les mouvements des troupes françaises, refoule au sud des Alpes le duc de Savoie et met Genève pour bien des années à l'abri des coups de son opiniâtre adversaire.

M. Kampschulte, en rendant compte de ces faits, signale la po-

litique cauteleuse et intéressée des Bernois, qui tardent à apporter à Genève une assistance efficace, dans l'espérance que la détresse de leurs alliés les contraindra à se jeter dans leurs bras. La crainte de voir le roi de France prendre les devants et les supplanter à Genève, détermina les Bernois à avoir pour Genève des ménagements et des égards dont, sans cette circonstance, ils se seraient probablement dispensés. (Chap. VI.)

Les vainqueurs sont souvent embarrassés de leurs succès. C'est ce qu'éprouva Farel lorsque le gouvernement ecclésiastique de Genève se trouva remis entre ses mains. S'il faut regarder comme très chargés les tableaux tracés par la plupart des historiens de la démoralisation qui aurait régné à Genève, il n'en est pas moins certain que les esprits y étaient en proie à une effervescence inquiétante. Les adhérents de l'ancien culte n'ont pas complétement rendu les armes, les citoyens qui se sont mis d'accord pour renverser l'ancienne église n'ont point les mêmes idées sur l'organisation de la nouvelle. De plus, la compétence de l'état et les attributions de l'église sont fort loin d'être bien délimitées. Farel, pour demeurer maître du mouvement, sent le besoin d'un aide jeune et énergique. C'est à ce moment qu'intervient Calvin. (Chap. VII.)

C'est en commençant son troisième livre que notre historien nous fait faire connaissance avec le porte-étendard de la réforme française.

M. Kampschulte nous fait assister aux études de Calvin, il le suit à Orléans, à Bourges et à Paris et nous montre que Calvin, tout en s'intéressant aux événements religieux qui se déroulaient autour de lui, ne s'en préoccupa point d'une manière spéciale et que, jusqu'à l'âge de vingt-trois ans, il n'eut pas d'autre ambition que celle de tenir un rang honorable dans la famille des *humanistes*. Son premier écrit, publié en 1532, ne trahit pas d'autres intentions. C'est en 1533 que s'accomplit la crise décisive dont Calvin sortit avec les convictions qui en firent un réformateur.

En 1534, Calvin se rend à Bâle, où il s'occupe à rédiger l'*Institution chrétienne*. Après avoir fait observer que cet ouvrage est le programme de la vie entière de Calvin, que ce dernier

n'en dévia jamais dans la suite de sa carrière, M. Kampschulte s'attache à en signaler les traits distinctifs et à en dégager les éléments essentiels. Et tout d'abord, il est frappé de la hardiesse avec laquelle le jeune auteur porte la hache sur la racine de la tradition et rompt en visière avec l'ancienne église, en accentuant une opposition tranchée entre la *Bible* et la *tradition*; la première est érigée en règle absolue de la doctrine et de la vie, la seconde mise de côté sans façon. La *hiérarchie ecclésiastique* est pareillement extirpée. Aux yeux du professeur de Bonn, la *prédestination* n'est point, comme on l'a souvent prétendu, une théorie accessoire dans le système de Calvin, elle en constitue au contraire en quelque sorte l'âme et le nerf et on ne saurait l'en détacher sans dénaturer la doctrine entière. Tous les articles que professe Calvin ne sont que des déductions de sa doctrine du *décret éternel de Dieu.*

Mais si l'*Institution* a marqué la dogmatique de son empreinte, il n'en est pas moins vrai qu'elle fut surtout appelée à modifier et à développer les idées sur l'église. L'importance majeure attachée à la discipline ouvrait à la réformation des horizons nouveaux. « L'église de Calvin, dit M. Kampschulte, apparaît comme une réunion de croyants, organisée d'après des principes strictement démocratiques, pénétrée de l'esprit d'une règle rigoureuse, reconnaissant dans les textes de l'Ecriture la seule autorité et y subordonnant toutes les manifestations du culte et toutes les actions de la vie. »

Quant aux rapports de l'église et de l'état, l'auteur de l'*Institution* n'hésite pas à reconnaître l'autonomie de l'état, et à revendiquer ses droits, mais il affirme d'une manière non moins explicite l'obligation incombant aux princes ou aux magistrats de subordonner toute leur activité à un but religieux déterminé, et de concourir au bien de l'église par tous les moyens dont ils disposent. Cette double affirmation renfermait le germe de conflits inévitables.

Tel est le livre qui fut en même temps le début de Calvin et le résumé de ses idées. M. Kampschulte, tout en repoussant, au nom d'une conscience religieuse éclairée, les conclusions formulées par le père de la réforme française, reconnaît que l'*In-*

stitution est le plus remarquable monument de l'église réformée dans le domaine de la littérature théologique et qu'il a justement valu à son auteur le titre glorieux d'*Aristote de la réformation*. Sous le rapport de l'influence exercée, aucun autre livre, au XVIe siècle, ne peut lui être comparé. (Ch. II.)

Au moment où il composait ce livre destiné à faire tant de bruit, le jeune écrivain s'enveloppait d'ombre et de silence. A peine l'*Institution* est-elle sortie de presse que Calvin franchit les Alpes pour visiter l'Italie. Aucune notoriété ne semble alors s'attacher à sa personne. On sait qu'en traversant Genève en juillet 1536, il fut retenu dans cette ville malgré lui et contrairement à toutes ses prévisions.

L'attitude de Calvin à Genève fut d'abord très modeste, bien que son activité fût très grande. Il encouragea Farel à faire adopter par les conseils une confession de foi, il insista pour que le droit d'excommunication fût sérieusement mis en vigueur et dévolu aux ministres. (Ch. III.)

Mais le plan d'organisation ecclésiastique de Calvin et ses exigences, qui entraînaient une inspection constante de la vie des citoyens, soulevèrent une vive résistance. Cette résistance éclata déjà en 1537 à l'occasion de l'obligation imposée à tous les citoyens de signer la confession de foi. La peine du bannissement ayant été prononcée contre les refusants, le gouvernement se trouva impuissant à mettre à exécution cet édit. En 1538, les élections sont favorables aux mécontents et ces derniers passent de la défensive à l'offensive. Les prédicateurs ayant fait de leur chaire une tribune, les magistrats leur interdisent de s'occuper des affaires de l'état. C'est alors que la mésintelligence éclata entre le gouvernement bernois et les chefs de l'église de Genève qui refusent de se soumettre à un cérémonial fixé par un synode bernois. Cette dernière affaire fait déborder la coupe ; Calvin et Farel, ayant contre eux à la fois les conseils de Genève et le gouvernement bernois, sont contraints à vider la place. Si au début, ils avaient provoqué par leur intolérance un légitime mécontentement, nul doute qu'au moment où ils brisèrent leur carrière plutôt que de céder, leur cause ne fût celle de la dignité de l'église et du ministère. Si Calvin fit alors

plus d'un faux pas, il ne faut pas perdre de vue qu'il faisait en quelque sorte son apprentissage dans la vie pratique. (Ch. IV.)

M. Kampschulte suit Calvin à Strasbourg. C'est dans ce séjour relativement tranquille, au milieu des ressources qu'offre une ville riche et savante, que le réformateur se mûrit. Il agit à la fois comme docteur, comme prédicateur, pasteur, comme écrivain et déploie dans les diètes d'Allemagne ses talents éminents. Il suit de près les tentatives de conciliation faites à la Diète de Ratisbonne, en 1541, mais il les voit de très mauvais œil et n'en attend rien de bon. (Ch. V.)

Au reste l'Allemagne ne devait pas longtemps garder Calvin. Les rives du Léman ne tardèrent pas à réclamer de nouveau sa présence. M. Kampschulte laisse Calvin quittant sans regret Ratisbonne avant la clôture de la Diète pour exposer la situation intérieure de Genève depuis l'éloignement de Farel et de Calvin. S'il n'est pas exact qu'une complète anarchie se fût emparée de la cité, il faut bien reconnaître que les ministres qui remplacèrent les pasteurs exilés étaient fort au-dessous de leur tâche et que leur autorité n'était guère respectée. Les chefs du clergé catholique jugèrent qu'une brêche était ouverte et le cardinal Sadolet tailla sa plus fine plume pour persuader aux Genevois de rentrer dans les bras de l'église. Il n'est pas à présumer que l'épître de Sadolet ait fait aucune impression sur l'esprit des genevois. Calvin crut néanmoins devoir répliquer à Sadolet et M. Kampschulte analyse cet opuscule qui caractérise la polémique de Calvin contre le catholicisme.

Cependant le crédit des magistrats qui avaient combattu Calvin fut ébranlé par suite de la trop grande condescendance dont ils firent preuve vis-à-vis de Berne, et leur disgrâce, survenue en mai 1540, eut pour conséquence, trois mois plus tard, un appel adressé à Calvin. (Ch. VI.)

Bien que de nombreuses lettres du réformateur et la lance qu'il rompit contre Sadolet attestent la sollicitude qu'il vouait à son ancienne église, il est certain que Calvin n'envisagea point avec satisfaction la perspective de rentrer dans son premier champ d'activité et qu'il ne se détermina à exaucer le vœu des Genevois qu'après avoir hésité pendant près d'une année et

lorsqu'il ne crut plus pouvoir résister aux sollicitations qui l'assaillaient de tous les côtés. (Ch. VII.)

Avec le quatrième livre, l'auteur s'engage dans le cœur de son sujet; car c'est du retour de Calvin que date réellement l'influence qu'il a exercée à Genève.

M. Kampschulte observe que Calvin, se voyant rappelé au moment où il y pensait le moins et pour ainsi dire contraint à gouverner l'église, fut par là fortifié dans sa conviction qu'il était un instrument entre les mains de Dieu et que Genève était bien la ville prédestinée où devait s'assembler le peuple élu. Aussi, dès ce moment, Calvin procède-t-il avec bien plus d'assurance, il discerne beaucoup plus distinctement le but auquel il tend et les moyens qui l'y peuvent conduire.

De retour en septembre 1541, Calvin fit nommer immédiatement une commission chargée d'élaborer des ordonnances ecclésiastiques et, avant la fin de l'année, ces ordonnances étaient adoptées et promulguées. Le consistoire entra en activité dès les premiers mois de 1542. (Ch. I.)

Bien que la communauté représentée par les magistrats renferme en soi l'église et la domine même sous plusieurs rapports, on peut dire qu'en fait le ressort principal de l'organisation ecclésiastique calvinienne, c'est le corps des ministres. Il est vrai que la communauté a part à l'élection des pasteurs et peut prononcer leur révocation ; mais elle n'exerce un tel droit que sur le préavis des ministres. Les pasteurs, en revanche, sont investis d'un droit de surveillance générale presque illimité. Comme correctif de cette haute situation, les ordonnances calviniennes imposent aux ministres des obligations nombreuses et strictes et en particulier les assujettissent à un contrôle mutuel incessant. (Ch. II.)

Calvin, d'après M. Kampschulte, ne borna pas son activité à l'organisation intérieure de l'église, il aspira aussi à modifier les institutions civiles. Il est certain que les conseils lui confièrent fréquemment des mandats qui n'avaient aucun rapport avec les besoins de l'église et que des règlements de police élaborés surtout par lui et écrits de sa main devinrent partie intégrante de la législation de la cité. L'auteur croit en même temps pou-

voir affirmer que Calvin, favorable aux principes aristocratiques, s'employa de son mieux à restreindre les droits du peuple et à concentrer les pouvoirs entre les mains des conseils. Il veut aussi que Calvin ait aggravé la rigueur de la législation criminelle et provoqué l'application de pénalités exceptionnellement barbares. (Chap. III.)

Ces dernières allégations, pensons-nous, peuvent être sérieusement contestées. Calvin n'avait rien à voir dans l'organisation politique de l'état de Genève, qui ne subit de son vivant aucune modification essentielle. Les travaux législatifs auxquels il mit la main sont de simples ordonnances de police ou des coordinations d'édits antérieurs. Il est bien vrai que la législation criminelle n'était rien moins que douce à Genève; mais il nous paraît difficile de démontrer que cette rigueur fût imputable à Calvin, et le parlement de Paris, qu'on n'accusera pas d'avoir agi sous l'influence du réformateur, ne traitait pas avec plus de ménagements prévenus et condamnés. Ce qui est parfaitement constaté, c'est que Calvin portait son attention sur toutes les branches de la vie publique, et que les conseils le consultaient fort souvent sur des objets étrangers aux intérêts de l'église.

Mais si l'on peut dire que ce que l'auteur avance de l'influence directe de Calvin sur la marche de l'état est plutôt conjectural que strictement historique, on ne peut pas faire la même observation au sujet du chapitre consacré au *consistoire* et au régime disciplinaire. Ici, nous rencontrons l'œuvre directe de Calvin et l'organe spécialement constitué par lui dans le but de mettre la société en harmonie avec l'idéal religieux et social qu'il a en vue. Le consistoire de Calvin est avant tout un tribunal de mœurs, et, par sa composition mixte, les laïques y siégeant à côté des ecclésiastiques, il constitue le lien vivant entre l'état et l'église. M. Kampschulte expose avec soinlemode de nomination du consistoire, la procédure qu'il suit, les délits dont il provoque la répression. Certes un corps qui traduisait à sa barre quiconque s'était émancipé au point de danser, de jouer aux cartes ou aux quilles et les époux qui ne s'accordaient pas, devait avoir une besogne assez considérable, et l'on

n'a pas de peine à comprendre qu'une institution semblable, maintenue pendant des siècles, a dû exercer une influence sensible sur la physionomie de Genève. (Chap. IV.)

L'auteur expose ensuite comment Calvin régla le culte, en assignant une place prépondérante à la prédication, l'enseignement religieux, la célébration des sacrements. Quant à la culture de la science et des lettres, Calvin en comprit dès l'entrée toute l'importance, surtout pour former ces ministres de la parole qui devaient être les colonnes du nouvel ordre de choses religieux établi par lui, et il manifesta l'intention de doter Genève d'un établissement scolaire en rapport avec sa haute mission. Mais les circonstances n'étaient pas favorables, les hommes capables faisaient défaut à Genève, et il était réservé aux dernières années du grand homme de couronner ses travaux par une création qui, de toutes les œuvres de Calvin, est la seule qui ait rencontré une approbation sans réserve, et de tous points méritée. (Chap. V.)

Quelle est la conception de Calvin au sujet de l'organisation politique et sociale et par suite au sujet des rapports de l'église et de l'état Suivant M. Kampschulte, cette conception est foncièrement *théocratique*. Sous le régime préconisé par Calvin, l'état a, il est vrai, un organisme tout à fait indépendant au point de vue extérieur, il se gouverne lui-même. Mais l'état n'a pas d'autre mandat que de réaliser le gouvernement de Dieu en se conformant au type offert par l'Ancien Testament. Et c'est le ministre de la parole qui est chargé d'indiquer la voie à suivre. Lorsque, par la prédication et l'enseignement religieux, le public a été convenablement pénétré de cette idée, les conseils des ministres sont bien près d'équivaloir à des ordres. La proscription des dissidents par le bras séculier, l'uniformité religieuse prescrite par le gouvernement, sont une conséquence nécessaire d'une telle conception. Il est vrai que le côté faible d'un semblable régime, dans une église constituée en dehors du principe hiérarchique, est la difficulté de déterminer le siége de l'autorité religieuse. Mais le prestige personnel de Calvin tint lieu, tant qu'il vécut, de la primauté de rang, en sorte que pour un temps, l'état de Genève ne corres-

pondit pas trop mal à l'idéal tracé par l'auteur de l'*Institution*. (Chap. VI.)

Mais les récentes institutions de Calvin avaient à peine pris racine que l'esprit d'opposition se réveilla. M. Kampschulte signale dans un dernier chapitreles symptômes croissants du mécontentement. Les collègues de Calvin n'étaient pas tous, il s'en fallait de beaucoup, à la hauteur de leur rôle ; leur attitude lors de la peste qui affligea la ville en 1543 laissa beaucoup à désirer. De plus, les magistrats, qui soutenaient les nouvelles institutions ecclésiastiques, n'étaient point exempts de passions et de défauts, et les inimitiés que suscitait leur administration rejaillissaient sur les directeurs de l'église auxquels ils étaient dévoués. Aussi l'antagonisme qui s'était précédemment manifesté entre Calvin et une fraction notable de la population genevoise reparut-il, au bout de quelques années, plus vif encore et plus profond. (Chap. VII.)

Mais ici s'arrête le premier volume de M. Kampschulte. Le contenu riche et instructif de cette premième partie de l'ouvrage du professeur de Bonn donne de bonnes espérances pour la suite.

AMÉDÉE ROGET.